



**Sessione di u 4 di nuvembre di u 2024**  
**Session du 4 novembre 2024**

**Raportu N° 2024-12**  
**Rapport N° 2024-12**

**Raportu d'attività di u 2023**  
**Rapport d'activité 2023**

**Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**  
**Rapport du Président de la Chambre des Territoires**

Comme chaque année, je vous propose d'examiner le rapport d'activité de la Chambre des territoires de l'exercice écoulé.

L'année 2023 a été marquée par deux événements importants pour la Chambre des Territoires de Corse : l'installation de la 4<sup>ème</sup> mandature, en application de la loi du 21 février 2022, dite loi « 3Ds » et la promulgation de la loi du 20 juillet 2023, dite loi « ZAN (Zéro artificialisation Nette) ».

En effet, le 10 juillet 2023, il a été procédé à l'installation de nouveaux membres avec une représentativité accrue des territoires, soit dorénavant 40 représentants sur les 44 que compte l'instance (les autres membres étant le Président du Conseil exécutif, la Présidente de l'Assemblée de Corse, le Président du Comité de Massif et le Président du Comité de Bassin). Le Bureau a été également réinstallé à la suite avec de nouveaux membres.

Ensuite, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023, visant à faciliter la lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux. Cette loi prescrit un certain nombre de mesures dans ce domaine et consacre également le rôle fondamental de la Chambre, qui se substitue en Corse, à la « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».

En effet, avec ce texte, la Chambre des territoires aura à connaître de tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols et pourra émettre des avis, faire des propositions et exercer un suivi dans ce cadre.

Par ailleurs, j'ai souhaité que l'instance consultative soit largement associée aux discussions menées dans le cadre du processus dit « Beauvau » pour que les territoires enrichissent le débat de l'évolution institutionnelle de la Corse mais également celle de la Chambre des territoires elle-même.



Il faut noter en effet que cette question a été mentionnée dans la délibération « Autonomia » de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2023 mais aussi dans le discours du Président de la République, à Aiacciu, le 28 septembre 2023. Elle a été évoquée régulièrement en réunion du Bureau et en session plénière.

Dans ce cadre, des représentants de l'institution ont pu être aussi auditionnés, par la commission des lois et la commission des Finances de l'Assemblée Nationale afin d'en présenter le fonctionnement et les enjeux.

S'agissant de l'activité même de la Chambre des territoires pour l'année 2023, les chiffres clés sont les suivants :

Les six commissions créées en octobre 2020 ont été maintenues jusqu'en juillet : la Commission incendie, la Commission politique forestière, la Commission « PADDUC », la Commission développement durable et lutte contre le changement climatique, la Commission évolution statutaire et organisation des territoires, et la Commission mixte paritaire sur les services publics. Ces commissions ont tenu cinq réunions.

Avec la nouvelle mandature, il a été décidé que les commissions thématiques telles qu'elles existaient jusque-là, avec une durée de vie calée sur celle des mandatures de plénière et dont les travaux ont pu être menés à leur terme, n'étaient pas reconduites et qu'elles pouvaient être remplacées par des groupes de travail ad hoc en tant que de besoin et/ou par des réunions du Bureau en format thématique et/ou élargi.

La Chambre s'est réunie cinq fois en session plénière. Ces réunions ont donné lieu à l'examen de 34 rapports (et autant de décisions).

Le Bureau, véritable cheville ouvrière de l'instance, s'est réuni seize fois dont quatre en format extraordinaire.

Il faut noter enfin la participation de la Chambre des territoires aux évènements suivants : Assises de la Montagne, Congrès des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, comité de pilotage du Comité de massif, Assises du bois et de la forêt, réunions des groupes de travail pour l'élaboration du futur « PPFENI (plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies) », Conférence Economie sociale et solidaire, « Scontru di l'Acqua », Journée nationale de la résilience, « Scontru di a cultura ».

Le rapport d'activité complet est joint en annexe du présent rapport.

**Vi pregu di dibàttene.**

Je vous prie de bien vouloir en débattre.